ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reunion : justice

Question écrite n° 45111

Texte de la question

M. Andre-Maurice Pihouee attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le fonctionnement des deux juridictions commerciales de la Reunion et du registre du commerce et des societes (RCS) de ce departement. En effet, selon la chambre de commerce et d'industrie de la Reunion, ces services de l'Etat, essentiels pour la bonne marche des entreprises, connaissent des situations de dysfonctionnement et d'engorgement liees a l'existence d'un personnel en sous-effectif. Aussi et compte tenu des consequences de ce sous-encadrement pour les ressortissants de la chambre de commerce et d'industrie de la Reunion et des efforts qu'elle a, elle-meme, consentis, notamment par la mise a disposition de personnel, il serait souhaitable de doter les deux juridictions commerciales et le RCS des moyens en personnel necessaires a son bon fonctionnement. Il lui demande donc ce qu'il entend faire pour apporter une solution rapide a ce probleme.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaitre a l'honorable parlementaire que la Chancellerie suit avec une particuliere attention l'evolution de la situation des tribunaux de grande instance de Saint-Denis et de Saint-Pierre de la Reunion. C'est pourquoi, afin d'adapter ces juridictions a leur charge de travail, les effectifs ont ete renforces par la localisation d'un emploi supplementaire de categorie C au tribunal de grande instance de Saint-Denis et par l'affectation d'un greffier en chef du tribunal de grande instance de Saint-Pierre. En outre a ete affecte en surnombre un greffier du tribunal de grande instance de Saint-Denis en qualite de delegue a la formation informatique adjoint. Actuellement, un poste de personnel de bureau est vacant dans chacune de ces juridictions. Ces postes seront proposes a la prochaine commission administrative paritaire de mouvements qui se reunira le 18 mars 1997. Pour ce qui concerne plus particulierement le tribunal de grande instance de Saint-Denis dont l'effectif budgetaire parait deficitaire, ces efforts seront poursuivis afin de permettre a cette juridiction de traiter de facon satisfaisante le flux croissant du contentieux. Par ailleurs, ces deux tribunaux ont ete dotes en 1993 d'un equipement informatique. Un logiciel de gestion (Agora) equipe du materiel intertechnique fonctionnant sous le systeme d'exploitation Pick. L'equipement se constitue de neuf consoles et cinq imprimantes pour le tribunal de Saint-Denis, et de sept consoles et cinq imprimantes pour le tribunal de Saint-Pierre. Le passage de ce materiel a un systeme d'exploitation Unix, plus performant, est prevu pour 1997. Cette transformation s'accompagnera d'un renouvellement complet du parc des consoles et imprimantes.

Données clés

Auteur : M. Pihouée André-Maurice
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 45111
Rubrique : Dom
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE45111

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 novembre 1996, page 5998
Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1232